

Médiation de la Consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la Consommation, je propose un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est la CNPM Médiation Consommation.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> ou par voie postale en écrivant à CNPM Médiation Consommation, c/o Centre d'Affaires Stéphanois SAS, Immeuble l'Horizon, Esplanade de France, 3 rue J. Constant Milleret, 42000 Saint-Etienne.